

Jeudi 14 novembre | APRÈS-MIDI

- 14:00 Ouverture des travaux**
- J.-C. PAGNUCCO, Professeur et doyen de l'UFR de droit, AES et Administration publique
 - D. CUSTOS, Professeure à l'université de Caen Normandie, directrice du CRDFED
 - C. ALLEAUME, Professeur à l'université de Caen Normandie, directeur de l'Institut DEMOLOMBE
- 14:30 Propos introductifs**
- Loïc GRARD, Professeur à l'université de Bordeaux, Président de l'AFEE (ex-CEDECE)

I - La coordination des branches du droit de la concurrence

Présidence : L. GRARD

- 15:00 Droit des pratiques restrictives, droit des pratiques déloyales et Droit antitrust**
- A.-S. CHONÉ – GRIMALDI, Professeure à l'université Paris X Nanterre
- 15:30 Droit antitrust et Droit des concentrations**
- E. DIENY, Avocat au barreau de Paris
- 16:00 Débat et pause**
- 16:20 Droit antitrust et Droit des aides d'Etat**
- F. MARTUCCI, Professeur à l'université Paris II
- 16:50 Droit des concentrations et Droit des aides d'Etat**
- G. GODIVEAU, Maître de conférences à l'université de Caen Normandie
- 17:20 L'entreprise : Anticiper, gérer et digérer un contentieux. Variations autour des programmes de compliance**
- M. DUMARÇAY, Maître de conférences à l'université de Caen Normandie

Vendredi 15 novembre | MATINÉE

- 09:00 Mot d'ouverture de l'organisateur et début des travaux**

II - La coexistence des juges de la concurrence

Présidence : L. IDOT, Professeure émérite de l'université Paris II

- 09:15 Les rapports (tumultueux ?) entre juges nationaux et autorités de concurrence**
- R. AMARO, Professeur à l'université de Caen Normandie
- 09:45 Le renouveau du contrôle du juge administratif**
- F. SCANVIC, Avocat au barreau de Paris

- Vendredi 15 novembre suite de la matinée -

- 10:15 Le point de vue de l'arbitre**
- M. CELAYA, Avocat aux barreaux de Paris et de Madrid
- 10:45 Débat et pause**
- 11:00 La Cour de justice de l'Union européenne et la dialectique des rapports de systèmes**
- L. POTVIN-SOLIS, Professeure à l'université de Caen Normandie
 - D. POINSIGNON, Docteur de l'université de Caen Normandie
- 11:30 L'émergence d'une jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de concurrence**
- L. MILANO, Professeure à l'université de Montpellier
- 12:00 Le contentieux constitutionnel de la concurrence**
- E. BOTTINI, Professeure à l'université de Caen Normandie
- 11:50 Débat**
- 12:15 Suspension des travaux, puis pause déjeuner**

Vendredi 15 novembre | APRÈS-MIDI

- 14:00 Reprise des travaux**

III - La cohérence avec les autres contentieux

Présidence : F. MARTUCCI, Professeur à l'université Paris II

- 14:15 Contentieux concurrence et contentieux fiscal**
- K. BLAIRON, Maître de conférences HDR à l'université de Lorraine
- 14:45 Contentieux concurrence et contentieux environnemental**
- O. PEIFFERT, Maître de conférences à l'université Sorbonne Nouvelle Paris III
- 15:15 Débat et pause**
- 15:30 Contentieux concurrence et contentieux social**
- R. DOUTREBENTE, Directeur général délégué du groupe Europorte
 - S. OUADRANI, Directeur d'Agemar
- 16:00 Contentieux concurrence et contentieux des procédures collectives**
- P. CAGNOLI, Professeur à l'université de Caen Normandie
- 16:30 Débat et questions**
- 17:00 Conclusions du Colloque**
- L. IDOT, Professeure émérite de l'université Paris II

LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE

UNICAEN
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

CRDFED
CENTRE DE RECHERCHE
SUR LES DROITS FONDAMENTAUX
& LES ÉVOLUTIONS DU DROIT
EA2132

INSTITUT
DEMOLOMBE
EA967

Normandie Université



Colloque organisé sous l'égide de
L'UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

par la
**Faculté de droit, AES et administration publique,
le CRDFED (EA2132) & l'institut Demolombe (EA967)**

sous la direction de
Grégory Godiveau,
Maître de conférences
en Droit public à l'Université
de Caen Normandie

LA SYSTÉMATIQUE DES CONTENTIEUX CONCURRENCE EN EUROPE

14 et 15 novembre 2019

Amphithéâtre Demolombe
Bâtiment D | Campus 1

**Inscription
obligatoire**

lien : droit.unicaen.fr
/recherche
/colloques

Contact
droit.recherche@unicaen.fr

En partenariat avec :



La modernisation du droit de la concurrence en Europe implique aujourd'hui plus que jamais une réflexion sur le rôle des juges dans son application.

Il convient, tout d'abord, d'étudier la coordination des différentes branches du droit de la concurrence - antitrust, concentrations, aides d'Etat, droit des pratiques restrictives, droit de la concurrence déloyale - . Les contentieux peuvent être complémentaires au sein d'une même branche (public et private enforcement) ainsi que d'une branche à l'autre du droit de la concurrence (le contrôle des investissements publics dans une entreprise peut par exemple relever à la fois du droit des concentrations et du droit des aides d'Etat). Mais les intérêts poursuivis et protégés à l'occasion des différentes procédures ne convergent pas toujours. Leur conciliation suppose ainsi la recherche d'une articulation rationnelle des contentieux, notamment par la mise en balance des intérêts en question (**Première partie : La coordination des branches du droit de la concurrence**).

Il faut, ensuite, s'accorder sur les conditions de coexistence des juges nationaux et internationaux de la concurrence. L'analyse porte, au sein d'un même Etat, sur les rapports entre ordres de juridictions distincts, et entre juge ordinaire et juge constitutionnel. Elle se poursuit au sujet des juges nationaux d'Etats distincts, notamment dans l'Union européenne. On y inclut la question de l'arbitre. La réflexion se prolonge à propos des différentes voies de recours et d'accès au prétoire de la Cour de justice de l'Union européenne. Elle s'engage, finalement, sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme forgée au sujet des procédures de concurrence. Ces rapports inter-juridictionnels sont de l'ordre à la fois de la coopération, de la complémentarité et de la concurrence. Leur coexistence génère une logique commune qui se retrouve au cœur des rapports de systèmes juridiques (**Deuxième partie : La coexistence des juges en droit de la concurrence**).

Il nous revient, enfin, de nous pencher sur la rationalisation des contentieux concurrence avec les contentieux d'une autre nature qui peuvent se nouer parallèlement. Penser les premiers à l'aune des seconds constitue un enjeu fondamental d'efficacité et de cohérence. Le raisonnement en termes de système nous conduit ainsi sur les terrains du droit de la propriété intellectuelle, du droit fiscal, du droit social, du droit des procédures collectives ainsi que du droit de l'environnement (**Troisième partie : La cohérence avec des contentieux d'une autre nature**).

Les différentes dimensions du contrôle juridictionnel concurrentiel sont certes susceptibles d'interactions mais également exposées aux risques d'interférences. En théoriser les rapports a pour objectif d'optimiser les premières et de contenir les secondes. Si l'unification du contentieux concurrence reste à bien des égards un « mythe » (D. TRUCHET), ce colloque propose cependant d'analyser en quoi les mutations contemporaines des contentieux concurrence contribuent à inscrire l'ensemble de ces procédures sous une bannière commune. Cette communauté d'enjeux, de difficultés, d'instruments, de projets, aux plans européen et internes, nous permet, en définitive, d'interroger la dynamique de fédéralisation au sein de l'Union européenne.

Avec, notamment, les propos introductifs de Monsieur Loïc GRARD, professeur de droit public à l'université de Bordeaux, président de l'AFEE (ex-CEDECE), et les conclusions de Madame Laurence IDOT, professeure émérite de l'université Paris II.

Rendez-vous

Amphithéâtre Demolombe
Bâtiment D | Campus 1

Université de Caen Normandie
Esplanade de la Paix | CS 14032
14032 CAEN cedex 5

Accès au campus 1

Voiture | Suivre périphérique nord sortie n° 5,
direction Centre Ville

Tramway | Lignes A et B, stations Université
ou CROUS-SUAPS

Bus | Lignes 2 et 4
station Université